

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT LOISIRS MASCULIN 4*4 COMITE D'INDRE ET LOIRE DE VOLLEY-BALL – SAISON 2023 / 2024

Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat 4*4 Loisirs Masculin	
Catégorie	Senior	
Abréviation	CLM	
Commission Sportive Départementale	Morgane MERCIER	
Référent(e) du championnat	Romain LEFEVRE	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin	
Hauteur du filet / Taille du Terrain	2m43 / 9mx18m	

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Joueurs de différents GSA dans la même équipe	Autorisé
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par club	Illimité. Attention: La liste des joueurs (8 maximum) constituant l'équipe est fixe et ne pourra pas changer jusqu'à la fin du championnat. Toutefois, des joueurs peuvent être ajoutés en cours d'année dans la limite de 8 joueurs.

Art. 3 - LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley-ball /Compet'Lib /Volley pour Tous	
CATEGORIES AUTORISEES		
Senior / M21	Oui	
M18 avec simple surclassement	Oui	

Art. 4 - CONSTITUTION DES EQUIPES

Nombre de joueurs minimum par équipe	4
Nombre de joueurs maximum par équipe	8
Nombre de joueurs évoluant dans les championnats Départementaux et Régionaux saison 2022-2023	Illimité
Nombre de joueuses évoluant dans les championnats Nationaux saison 2022-2023	Aucun

Art. 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres Du lundi au vendredi (en fonction du GSA recevant)	
Horaire officiel du début des rencontres Entre 20h et 21h00 (en fonction du GSA recevant)	
Demande de report autorisé	Oui (non si phase de brassage)
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Délai minimum de la demande	4 jours

Art. 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES



Heure programmée de la rencontre	Н	
Présence du GSA recevant	H- 45 minutes	
Présence des équipes	H- 30 minutes	
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes	
Tirage au sort ordre des matchs H- 15 minutes		
Echauffement au filet H- 13 minutes		
Le GSA recevant fournila feuille de match (1 feuille A4/match)		

Art. 7 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de l'envoi de la feuille de match	GSA recevant
	00:::000:0

Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

Championnat	8 équipes ou moins : championnat aller/retour 9 équipes ou plus : Championnat aller uniquement Match unique en 3 sets gagnants
	Mator umquo on o ooto gugname

Chaque équipe engagée doit disposer d'un créneau de gymnase afin de pouvoir recevoir ces matchs à domicile.

Art. 9 - BALLON

Type de ballon autorisé Molten: V5M4500 - V5M5000 / Mikasa: MVA200 - MV	
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	10
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art. 10 – INTERLOCUTEUR(S)

Romain LEFEVRE (Référent)	06 62 51 96 01	romain.advolley37@gmail.com
Morgane MERCIER (CSD)	cd37.sportive@gmail.com	
Votre référent ainsi que la Commission Sportive Départementale devront être en copie de tous les échanges par mail entre les GSA.		